

Le Conseil de la magistrature du canton du Valais met au concours le poste suivant :

## **JUGE CANTONAL-E 100%**

### **Conditions :**

Être titulaire d'un brevet d'avocat-e. Les titulaires d'une licence, master ou doctorat en droit ou d'un titre universitaire équivalent sont éligibles à condition de justifier d'une pratique suffisante.

### **Langue :**

Allemand, bonnes connaissances de la seconde langue officielle.

### **Entrée en fonction :**

1<sup>er</sup> juin 2023 ou à convenir.

### **Tâches :**

Toutes les tâches et l'organisation du Tribunal cantonal sont essentiellement définies dans la loi sur l'organisation de la justice.

Votre postulation, incluant une lettre de motivation, le curriculum vitae, les copies des diplômes, attestations et certificats, un extrait actuel du casier judiciaire et du registre des poursuites, une attestation de domicile, le formulaire de déclaration des liens d'intérêts et le formulaire officiel de candidature (les deux derniers formulaires sont disponibles sur le site web [Emploi - Conseil de la magistrature - vs.ch](http://Emploi - Conseil de la magistrature - vs.ch)) devra être adressée, par courriel, à [postulation@cdm.vs.ch](mailto:postulation@cdm.vs.ch) **jusqu'au 29 août 2022**.

Sion, le 22 juillet 2022

Conseil de la magistrature